

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 12 octobre 2011

sous la Présidence de Monsieur Adriano FRANSCINI

Préavis 12/2011 Indemnités du Conseil communal - Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillers et Conseillères communaux, des membres du Bureau, du secrétaire et des scrutateurs (Législature 2011-2016)

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis du Bureau du Conseil N° 12/2011, du 10 août 2011,
- vu entendu le rapport de la commission ad ho désigné à ce effet,
- vu l'avis du bureau élargi du Conseil sur les amendements proposés, du 6 octobre 2011,
- vu les préavis de la Commission des finances, du 22 août 2011, et du 27 septembre 2011

décide

1. d'approuver la proposition du bureau et de la commission ad hoc relative aux indemnités et rétributions des Conseillers et Conseillères communaux, des membres du Bureau du Conseil communal et des membres du Bureau électoral, de la secrétaire, de la secrétaire suppléante et des scrutateurs pour la législature 2011 - 2016. Ces indemnités et rétributions sont les suivantes :

Le/la secrétaire du Conseil communal par année	Fr.	20'000.-
Frais annuels	Fr.	4'000.-
Le/la président/e par année	Fr.	6'000.-
Frais annuels	Fr.	4'000.-
Le/la premier/ère vice-président/e par année	Fr.	1'000.-
Frais annuels	Fr.	600.-
Le/la deuxième vice-président/e par année	Fr.	600.-
Frais annuels	Fr.	300.-

Un jeton de présence par séance (Conseil communal, commissions ad hoc et commissions permanentes, scrutateurs/trices et le/la secrétaire suppléant/te)	Fr.	60.–
Présidence par séance (commissions ad hoc et commissions permanentes)	Fr.	100.–
Pour l'auteur d'un rapport (par rapport)	Fr.	200.–
Pour les opérations le dépouillement des votations ou Elections (par heure)	Fr.	20.–

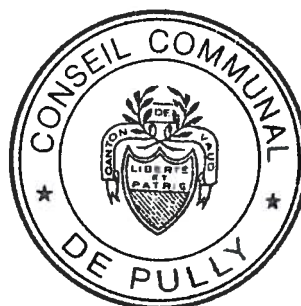
2. D'approuver la proposition du Bureau et de la commission ad hoc relative à l'affiliation du/de la secrétaire du Conseil communal à une institution de prévoyance professionnelle, si son activité est considérée comme dépendante par les autorités compétentes.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire

Adriano FRANSCINI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 13 octobre 2011